

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 5 novembre 2018 à 19 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 30 Votants : 32

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 30 octobre 2018 s'est réuni le lundi 5 novembre 2018 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, VALAY Laurence, CALZAVARA Martine, DE LAMARLIERE Sylvie, DUBOURG Jean-Luc, CARBONNET Serge, JACQUET Josette, Galdin Nicole , BALLEREAU Marie-Catherine, Adjoint, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CHRISTEN Roland, MARCHAND Jean-Pierre, ANGELY Lydie, CORREGES Jacqueline, CAMPS Brigitte, HOSPITAL Michel, BROUILLON Hervé, DALLA SANTA Jean-Christophe, MAURIN Patrick, FIGUÈS Fatima, HOCQUELET Joël, BORDERIE Sophie, CILLIERES Charles, MAHIEU Anne, CERUTI Michel, GAY Laurent, BRETAGNE Karine, MANIER Bernard Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : VERDIER Alain, COUZINEAU Patrick, SPECOGNA Marilyn

Pouvoirs : de COUZINEAU Patrick à LABARDIN Philippe, de SPECOGNA Marilyn à MUNOZ Yolande,

H.26

Opération de modernisation et d'agrandissement de la Halle du Marché

Présentation du projet

L'opération « OSEZ MARMANDE ! » dont l'objectif principal est la revitalisation du centre-ville de Marmande organise sur le terrain la dynamique du projet urbain Centre-Ville, Cœur de Vie.

La première étape du projet *Centre-Ville, Cœur de Vie* a été le réaménagement et la requalification du Quartier du Marché. En effet, lors de l'élaboration du Plan Guide, véritable cadre de référence de ce projet, le quartier de la Place du Marché a été repéré comme l'espace emblématique de la ville, au cœur de l'intensité commerçante.

La Halle du marché faisant partie intégrante du Quartier du marché, la ville de Marmande a donc souhaité s'engager dans une opération de réhabilitation et restructuration de la Halle du marché afin de redynamiser et favoriser un développement économique et commercial équilibré.

La Halle, construite à la fin des années 90, doit s'adapter aux nouveaux besoins de la clientèle et aux demandes des commerçants. Cela nécessite une restructuration complète des états et une amélioration de la qualité d'accueil.

Pour ce faire, la collectivité, qui a missionné une maîtrise d'œuvre (Moe), peut maintenant présenter un avant-projet définitif et dont les travaux sont classés en 5 groupes :

- Mise en conformité du bâtiment en termes de sécurité incendie.
- Réaménagement des étals afin de répondre aux nouvelles demandes des usagers et ainsi améliorer la visibilité de la Halle.
- Aménagement de l'accès côté Rue de la République afin de le mettre aux normes suivant le schéma d'accessibilité programmé validé par délibération 2016G23 en date du 12 septembre 2016.
- Création d'étals avec possibilité de points de cuisson.
- Mise en place d'un système de chauffage et dématérialisation du local.

Coût prévisionnel des travaux

A l'issue de l'avant-projet définitif, le plan de financement prévisionnel est estimé comme suit :

Dépenses	Montant (HT)	Ressources	Montant (HT)
Travaux de Modernisation et Aménagement de la halle	297 900 €	(Etat) DETR	181 920 €
		Autre : Région Nouvelle - Aquitaine	90 000 €
PSE Eventuelles	70 000 €	Autofinancement	182 970 €
Equipement divers	63 218 €		
Rémunération Maîtrise d'Œuvre	23 832 €		
TOTAL HT	454 950 €	TOTAL HT	454 950 €

Relogement des commerçants

Dans la mesure où les travaux de la halle du Marché nécessitent la fermeture de celle-ci du 1^{er} Janvier 2019 au 31 Avril 2019, la volonté de la collectivité est de maintenir l'activité commerciale pendant la durée des travaux.

C'est pourquoi, la commune de Marmande va occuper temporairement à titre gratuit « l'ancien espace culturel » situé à l'angle de la place du marché et de la rue Toupinerie appartenant à la société Magasins LAFFORGUE. Cette occupation temporaire sera régie par le contrat de location annexé à la présente délibération.

Redevance des commerçants logés sous la halle

Ainsi, au vu des désagréments et contraintes que vont rencontrer les commerçants logés habituellement sous la halle :

- Déplacement des étals (vitrines) et emménagement dans un nouveau bâtiment pour certains commerçants.
- Déplacement de certains étals (sans vitrines) sur le domaine public.
- Perte de visibilité par rapport au public.
- Extension d'assurance

Il est proposé d'accorder l'exonération de la redevance d'Occupation du Domaine Public ainsi que des fluides (eau et électricité) aux commerçants qui exerceront habituellement sous la halle et qui devront être relogés le temps des travaux.

Pour ce faire, des avenants aux conventions de location des commerçants seront établis afin de régir l'ensemble des modalités afférentes à ce déménagement.

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

- Sollicite** le soutien de la Région Nouvelle Aquitaine pour la réalisation des travaux de la Halle du Marché,
- Décide**
- 1- de conclure un contrat d'occupation temporaire de locaux avec la Société des magasins LAFFORGUE, propriétaire de l'ensemble immobilier situé à l'angle de la Place du Marché et de la Rue Toupinerie, afin d'y reloger les commerçants durant les travaux de la halle,
 - 2- l'exonération de la redevance d'occupation du domaine public pour les l'ensemble des commerçants occupant habituellement la Halle du marché et ce pendant toute la période des travaux,
 - 3- la passation d'avenants aux conventions de location des commerçants pour modifier leur situation pendant la durée des travaux,
 - 4- l'approbation du coût prévisionnel des travaux,
- Autorise** M. le MAIRE ou son représentant légal à signer tout document correspondant

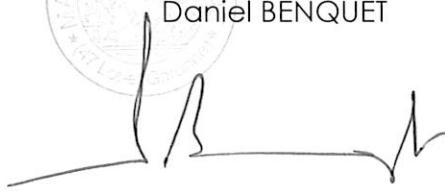
Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 6 novembre 2018

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le .08..11..2018
et de sa transmission au contrôle de légalité le .09..11..2018

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp is partially obscured by the signature but appears to contain the text 'Mairie de Marmande' and 'Daniel Benquet'. The signature is a stylized, cursive 'DB'.